



Certificat scolaire enfant majeur pour pension alimentaire

Par **elfedouce**, le **24/10/2010** à **13:19**

Bonjour,

a ce jour malgre plusieurs de demande de certificat scolaire ou professionnel a ce jour aucune reponse je pense que c est un droit obligatoire lorsque l on verse un pension alimentaire elle est majeure 22 ans donc a ce jour pas de certificat je ne sais pas si elle est toujours a la faculte ou si elle travaille ce qui justifierais l annulation de la pension avec retoaction des sommes payees

la discution avec son pere est impossible lui meme ne repond pas a mes courriers

j ai une saisie arret de la pension sans me consulter alors que j avais etabli un dossier aupres du jaf ou j ai obtenu une suspension de 10 mois .

maintenant n ayant pas ce certificat comment faire comprendre a mon entreprise de cesser le versement tant que je n ai pas l attestation et la mettre en consigne

dois je avertir le jaf j aimerais trouver des solutions a l amiable mais le conflit existe et je suis dans le neant je n ai pas les moyens de prendre un avocat dossier de surenddettement a cause de mr

merci de vos reponses

cordialement

elfedouce

Par **mimi493**, le **24/10/2010** à **14:39**

1) Envoi d'une LRAR de mise en demeure au créancier de la pension de fournir les preuves

que l'enfant est encore à sa charge en rappelant les multiples demandes déjà faites
2) 15 jours après la date sur l'AR, ou tout de suite s'il y a déjà eu une LRAR, vous faites une requête au JAF en suppression de pension